

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 252-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive:
N° d'affaire: 2018.RRGR.708

Déposée le: 19.11.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)
Benoît (Corgémont, UDC)
Schilt (Utzigen, UDC)
Guggisberg (Kirchlindach, UDC)
Niederhauser (Court, PLR)
Heyer (Perrefitte, PLR)
Klopfenstein (Corgémont, UDC)
Tobler (Moutier, UDC)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 22.11.2018

N° d'ACE: 133/2019 du 13 février 2019
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: -
Proposition du Conseil-exécutif: **Vote point par point**

Point 1: adoption
Points 2 et 3: rejet

Ouverture conditionnelle du centre de Prêles

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de conditionner l'ouverture du centre de retour pour requérants déboutés prévu à Prêles à des investissements complémentaires inférieurs à un million de francs in globo (investissements ultérieurs à moyen terme compris), à la mise en place d'un système de sécurité sans failles ainsi qu'à la garantie que l'approvisionnement en eau de la population du Plateau de Diesse ne sera en rien compromis par l'exploitation de ce centre ;
2. le cas échéant, de chercher d'autres affectations pour l'ancien foyer de Prêles, notamment auprès d'institutions dont le déplacement sur le Plateau de Diesse ferait sens aussi bien fonctionnellement que financièrement ;

3. le cas échéant, d'étudier la possibilité d'ouverture d'un centre pour requérants dans un endroit plus propice du canton de Berne comme solution alternative au centre prévu à Prêles.

Développement :

En septembre 2017, un communiqué de presse de la Direction de la police et des affaires militaires du canton de Berne annonçait l'intention de ce dernier d'utiliser les bâtiments de « La Praye », qui abritaient l'ancien Foyer d'éducation de Prêles, pour héberger des requérants d'asile avec l'encadrement de l'Aide aux réfugiés de l'Armée du Salut notamment. Pour rappel, cette annonce n'avait suscité aucune opposition dans la région concernée. Au printemps 2018, plusieurs indices ont laissé penser que le Conseil-exécutif envisageait la mise en œuvre d'un projet différent de celui présenté quelques mois auparavant. Une interpellation a été déposée à ce sujet et nous remercions le Conseil-exécutif de sa réponse. Ce dernier a communiqué son intention d'inaugurer, au printemps 2019, un centre de retour cantonal qui accueillera essentiellement des requérants d'asile déboutés ayant fait l'objet d'une décision de renvoi exécutoire avec une capacité oscillant entre 350 et 450 places d'aide d'urgence. En août 2018, une pétition munie de plus de mille signatures de citoyens opposés à ce centre considéré comme disproportionné par rapport à la population des villages du Plateau de Diesse a été envoyée au Conseil-exécutif. Un front large de personnes et de mouvements d'horizons divers, comprenant notamment les pétitionnaires mais pas uniquement, manifeste sa perplexité et même sa franche opposition. Les motifs d'opposition à l'ouverture de ce centre avancés par les opposants sont notamment les suivants :

Plusieurs habitants de la région concernée sont préoccupés par un risque d'aggravation de la pénurie d'eau potable qui frappe déjà maintenant la population du Plateau de Diesse chaque été. Ils craignent légitimement une aggravation de cette dernière en cas d'arrivée de 350 à 450 personnes supplémentaires dans leur région. A ce jour, cette question n'est absolument pas réglée. Le Conseil-exécutif lui-même écrit ceci en septembre : « La réglementation relative à la consommation d'eau potable et l'édiction d'éventuelles restrictions ou mesures en cas de pénurie saisonnière sont du ressort de la commune du Plateau de Diesse. Dans le cadre de l'exploitation du centre de retour, les autorités cantonales seront liées par de telles décisions. A ce jour, la commune n'en a pris aucune. »

Les conditions de sécurité ne paraissent pas assurées. Le Conseil-exécutif précise ce qui suit : « Le séjour dans un centre de retour n'équivaut pas à une privation de liberté : les requérants d'asile déboutés y recevront l'aide d'urgence et resteront libres de leurs mouvements. » Le centre prévu se situe près des villages du Plateau de Diesse. De nombreux chemins pédestres passent à proximité et sont empruntés régulièrement par des randonneurs et des sportifs. Les opposants craignent notamment des atteintes à l'intégrité physique et à la vie, à l'image de ce qui s'est produit par exemple en Allemagne avec des agressions et même le meurtre d'une femme au cours de son jogging. Ils soulignent en outre que selon eux le temps d'intervention de la police ne permet pas de garantir un niveau sécuritaire suffisant avec un tel centre. Les auteurs de la pétition ajoutent que « seule la mise en place d'un poste permanent 24/24 de la police cantonale sur le Plateau le permettra. »

Les auteurs de la pétition évoquent également la sécurité en matière d'incendie éventuel. « En cas d'incendie du centre, les pompiers locaux ne disposent pas des moyens de sauvetage adaptés (en matériel et en personnel) à une telle occupation, ainsi qu'à la nouvelle configuration des bâtiments. Ce point avait déjà été soulevé après la modernisation du Foyer d'éducation et de ce fait cela pourrait condamner à une mort certaine certains d'entre eux en cas d'incendie. »

Ils soulèvent également l'absence de desserte du centre par les transports publics et le risque de vol de moyens de transport privés.

Ils mentionnent également le projet de centre au Twannberg : « Pour rappel la population s'était fortement manifestée contre le centre du Twannberg qui à l'époque devait contenir environ 200 places. »

Pour diverses raisons dont certaines sont mentionnées ci-dessus, les pétitionnaires mais également d'autres opposants se sont manifestés auprès de la Direction de la police et des affaires militaires et des députés du Grand Conseil pour demander l'abandon du projet de centre pour requérants prévu à Prêles.

Pour l'instant, la Direction de la police et des affaires militaires maintient néanmoins son objectif d'un centre de 350 à 450 places tout en annonçant un léger retard dans sa réalisation (voir communiqué de presse du 9.11.2018).

Parallèlement, il apparaît qu'une solution de remplacement au centre de Prêles pourrait être envisagée à Worb.

En outre, il n'est absolument pas impensable d'affecter les infrastructures de l'ancien Foyer d'éducation de Prêles (qui ont fait l'objet d'investissements de près de CHF 38 mio il y a quelques années) à une autre fin que celle du centre de renvoi prévu qui suscite une opposition massive. A cet égard, relevons que le canton n'est pas en mesure d'estimer précisément le degré d'occupation effectif du nouveau centre. Il se pourrait qu'une occupation élevée pose de graves problèmes d'approvisionnement en eau ainsi que de sécurité. De surcroît, le canton pourrait investir à nouveau des sommes importantes pour un centre relativement peu utilisé.

Face au large front d'oppositions et aux lourdes incertitudes entourant ce projet, nous demandons au Conseil-exécutif de renoncer à ce centre s'il n'est pas possible d'offrir toutes les garanties nécessaires et, le cas échéant, d'étudier des alternatives tant pour le site de Prêles que pour le mandat fédéral de prise en charge des migrants déboutés.

Motivation de l'urgence : L'ouverture du centre de retour pour requérants déboutés prévu à Prêles est agendée pour le milieu de l'année 2019. La Direction de la police et des affaires militaires (POM) est déjà très avancée dans ses travaux préparatoires en vue de l'ouverture du centre alors qu'un front très large de personnes et de mouvements d'horizons divers, qui se sont exprimés notamment au travers d'une pétition munie de plus de mille signatures, manifestent leur opposition à ce projet.

Réponse du Conseil-exécutif

En janvier 2018, le Conseil-exécutif a mené une discussion concernant la réaffectation de l'ancien Foyer d'éducation Prêles. A cette occasion, après avoir étudié et rejeté diverses variantes, il s'est prononcé en faveur d'une affectation comme centre de retour pour des personnes relevant du domaine de l'asile faisant l'objet d'une décision de renvoi. En mai 2018, il a confié au directeur de la police et des affaires militaires la réalisation de ce projet, en ayant conscience des circonstances relevées par les motionnaires. Par conséquent, il a notamment mandaté l'Office de la population et des migrations d'élaborer un plan de sécurité exhaustif, de concert avec la Police cantonale.

Au vu de la planification en cours, le Conseil-exécutif est disposé à assortir l'ouverture du Centre de retour à Prêles d'investissements supplémentaires se chiffrant à moins d'un million de francs au total (y c. investissements ultérieurs à moyen terme). En outre, il se dit toujours prêt à garantir qu'un système de sécurité irréprochable soit mis en place et que l'approvisionnement en eau de

la population du Plateau de Diesse ne soit pas compromis par l'exploitation du centre. Le plan général d'approvisionnement en eau, actuellement élaboré par le Syndicat pour l'alimentation en eau du Plateau de Diesse, prévoit de l'eau en suffisance, même si l'ancien Foyer d'éducation est utilisé comme centre de retour. Partant, le Conseil-exécutif propose d'adopter le point 1.

Compte tenu du fait que le Conseil-exécutif est disposé à mettre en œuvre le point 1 de la motion, il ne semble pas judicieux pour l'instant d'envisager d'autres affectations de l'ancien Foyer d'éducation de Prêles et de rechercher un autre site pouvant accueillir un centre de retour pour des personnes du domaine de l'asile tenues de quitter la Suisse. Le Conseil-exécutif propose par conséquent de rejeter les points 2 et 3 de la motion. Il va de soi que le Conseil-exécutif procéderait à un nouvel examen de la situation si le point 1 de la motion ne pouvait pas être mis en œuvre comme prévu.

Destinataire

- Grand Conseil